

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V163 Vœu relatif aux Fab Labs et à la Fab City.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le rapport de la MIE « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux » qui recommande de « promouvoir et valoriser les activités de fabrication –industrielles et artisanales- à Paris ou dans la Métropole » en se situant « délibérément dans une perspective d'économie circulaire » ;

Considérant que le rapport de la MIE préconise de soutenir les acteurs économiques en accompagnant les entreprises dans les phases de maturation et en accroissant lieux d'innovation et de production à Paris (préconisations 41 – 44) ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris d'impulser une dynamique du fabriquer et du re-fabriquer à Paris ;

Considérant que le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, adopté par le Conseil de Paris en novembre dernier, considère que la relocalisation de la production et l'innovation sont des leviers de la transition énergétique dans une perspective d'économie circulaire ;

Considérant l'émergence de la troisième révolution industrielle caractérisée par des évolutions technologiques et la fabrication additive (imprimantes 3D, découpes lasers, logiciels...) ;

Considérant que les Fab Labs, ateliers collaboratifs de fabrication citoyens, catalysent la diffusion accélérée de l'innovation peuvent être considérés comme un laboratoire du changement social préfigurant une autre façon de vivre, travailler et produire ;

Considérant que les Fab Labs promeuvent les notions de partage, d'apprentissage, de droit à l'erreur, de gratuité avec une volonté de faire de la création une pratique populaire ;

Considérant que la notion de Fab City est encore très récente mais permet déjà de repenser l'impact de la fabrication numérique pour relocaliser la production industrielle, alimentaire et énergétique en Ville ;

Considérant que les Fab Labs permettent de rompre avec la production de masse pour aller vers la fabrication à la demande, personnalisée, en petite série, souvent appuyée sur des plans « libres de droits » réduisant les problèmes environnementaux liés au transport de marchandise et répondant aux enjeux sociaux en relocalisant l'emploi et en mutualisant les technologies, les outils et les espaces de production ;

Considérant la Charte des Fab Labs qui indique que « les Fab Labs sont disponibles comme une ressource communautaire, qui propose un accès libre aux individus autant qu'un accès sur inscription dans le cadre de programmes spécifiques » mais aussi que « les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées dans un Fab Lab, mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au-delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès » ;

Considérant que les nombreux créateurs, designers, architectes, étudiants, ingénieurs, artisans, agriculteurs urbains et innovateurs constituent un pan important du tissu local productif de l'économie circulaire et collaborative ;

Considérant que la Ville de Paris soutient l'innovation avec l'aide à l'incubation, à l'implantation et au développement de projets d'entreprises et que ce soutien financier est indispensable pour aider ces acteurs économiques ;

Considérant la nécessité d'investir dans les filières artisanales et industrielles, souvent considérées comme moins prestigieuses, pour valoriser ces métiers et favoriser la formation puis l'installation des jeunes professionnels qui souhaitent produire et fabriquer à Paris ;

Considérant que pour y parvenir, il est nécessaire de mobiliser le levier du foncier et de l'immobilier, frein particulièrement important à la relocalisation de la production à Paris ;

Considérant que Paris accueillera le FAB 14, conférence internationale des Fab Labs en 2018, avec notamment la tenue d'un Fab City Summit à l'Hôtel de Ville et à la Villette ;

Considérant que la Ville de Paris a reçu de la Commission européenne 1 million d'euros pour le prix de la ville européenne la plus innovante ;

Considérant qu'il est souhaitable pour toutes les raisons susmentionnées que cette somme soit dévolue au soutien à l'innovation et à la relocalisation de la production au sein de la capitale ;

Ainsi, sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, et des élu-e-s du Groupe communiste-front de Gauche, au nom de l'exécutif,

émet le vœu :

- Que la somme de 1 million d'euros doit permettre de soutenir des dispositifs permettant de relocaliser la production, d'offrir un soutien aux Fab Labs pour penser la ville dans une dynamique de Fab City.